

UNITÉ RÉGIONALE  
**LOISIR &  
SPORT**  
CÔTE-NORD



Politique sur l'usage de la raison sociale, du  
logo et d'autre matériel d'identité et de  
promotion

Loisir et Sport Côte-Nord

Adoption conseil administration :

Date : Février 2026

## Table des matières

<b>PRÉAMBULE</b> .....	3
POLITIQUES ASSOCIÉES.....	3
CONTACT.....	3
MODIFICATION DE LA POLITIQUE .....	3
<b>OBJECTIFS</b> .....	3
<b>DÉFINITIONS GÉNÉRALES</b> .....	4
<b>APPLICATION</b> .....	5
<b>RÔLES ET RESPONSABILITÉS</b> .....	5
EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE VISIBILITÉ.....	6
<b>IDENTITÉ VISUELLE</b> .....	6
RAISON SOCIALE .....	6
LOGOS .....	6
VERSIONS DES FICHIERS .....	6
BLOC-SIGNATURES .....	7
POLICE DE CARACTÈRE.....	7
PUBLICATIONS EXTERNES.....	8
AUTRES ÉLÉMENTS VISUELS .....	8
<b>RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATIONS</b> .....	9
INTÉGRITÉ DU LOGO .....	9
UTILISATION PAR DES TIERS .....	9
SANCTION.....	10
ÉVALUATION ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE.....	10
<b>SOURCES</b> .....	10
<b>ANNEXE 1 – UTILISATION DU LOGO PRINCIPAL</b> .....	11
<b>ANNEXE 2 – UTILISATION DES LOGOS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	13

## Préambule

L'identité visuelle de Loisir et Sport Côte-Nord est un élément crucial de sa communication et de sa réputation. Cette Politique a pour objectif de définir les règles d'utilisation de la raison sociale, du logo et d'autres éléments d'identité visuelle de l'organisation. Ces règles s'appliquent à tous les employés et employées, les nombreux partenaires et les prestataires travaillant avec l'organisation, afin de garantir une communication claire et cohérente, ainsi qu'une protection de son identité visuelle.

Loisir et Sport Côte-Nord croit que cette Politique lui permettra de renforcer son image de marque, de mieux communiquer ses valeurs à ses clients et ses partenaires ainsi qu'à respecter les bonnes pratiques de gouvernance telles qu'énoncées par le Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir du ministère de l'Éducation du Québec (1).

## Politiques associés

- Politique de confidentialité et d'accès à l'information

## Contact

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant cette Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion, veuillez communiquer avec M. Philippe LeBreux à la direction générale au : [lebreux.philippe@urlscn.qc.ca](mailto:lebreux.philippe@urlscn.qc.ca) et au besoin, il vous réfèrera à l'agent (e) des communications au sein de Loisir et Sport Côte-Nord.

## Modification de la Politique

Loisir et Sport Côte-Nord se réserve le droit de modifier cette Politique à tout moment, en respect des lois en vigueur.

## Objectifs

Les dispositions de la présente Politique mise en place par LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD ont pour objet :

- D'assurer une communication cohérente, autant à l'interne qu'à l'externe, en établissant des règles claires sur l'utilisation de la raison sociale, du logo et d'autres éléments d'identité visuelle;

- De protéger l'identité visuelle de l'organisation contre toute utilisation abusive ou non autorisée. Cela permet de préserver la réputation de l'entreprise et d'assurer la reconnaissance de la marque;
- De promouvoir une identité visuelle forte et cohérente en la présentant de manière professionnelle et attrayante;
- D'intégrer les spécificités régionales et ethniques afin de renforcer son ancrage par rapport à sa clientèle régionale.

---

(1) [Code de gouvernance des organismes à but non lucratif \(OBNL\) québécois de sport et de loisir | Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.](#)

## Définitions générales

**Raison sociale :** la raison sociale est le nom officiel d'une entreprise ou d'une organisation tel que déclaré aux autorités compétentes. Il s'agit souvent du nom sous lequel l'entreprise est enregistrée et peut apparaître sur ses documents légaux.

**Logo :** un logo est une représentation graphique de l'identité visuelle d'une entreprise ou d'une organisation. Il peut se composer de symboles, de lettres ou d'autres éléments visuels et est utilisé pour identifier l'entreprise et renforcer sa marque.

**Identité visuelle :** l'identité visuelle est l'ensemble des éléments graphiques et visuels qui permettent d'identifier une entreprise ou une organisation. Cela peut inclure le logo, la raison sociale, les couleurs, les typographies et autres éléments graphiques.

**Matériel d'identité et de promotion :** le matériel d'identité et de promotion comprend tous les supports visuels et graphiques utilisés pour promouvoir l'entreprise ou l'organisation. Cela peut inclure des brochures, des cartes de visite, des affiches, des bannières, des publicités en ligne et d'autres éléments similaires.

**Utilisation autorisée :** l'utilisation autorisée fait référence à l'utilisation des éléments d'identité visuelle de l'entreprise conformément aux règles établies dans la Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion. Tout usage non autorisé peut entraîner des sanctions et des répercussions légales.

**Utilisation inappropriée :** l'utilisation inappropriée fait référence à toute utilisation des éléments d'identité visuelle de l'entreprise qui n'est pas conforme aux règles établies dans la Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion. Cela peut inclure l'utilisation non autorisée, l'utilisation abusive ou la modification non autorisée des éléments d'identité visuelle.

## Application

La présente Politique s'applique à l'ensemble des membres du personnel, des bénévoles et des participants et participants impliqués dans les activités et les différents programmes de Loisir et Sport Côte-Nord.

## Rôles et responsabilités

### Le conseil d'administration

- Adopte la Politique ;
- Assume la responsabilité de la Politique;
- S'assure de la gestion, de l'utilisation et de l'application de la Politique.

### La Direction générale :

- Informe le personnel sur la Politique ;
- Assume la responsabilité de la mise à jour régulière de la Politique ;
- Prends acte de la Politique et applique celle-ci.

### L'agent (e) responsable des communications :

- Outille le personnel et les bénévoles sur la Politique;
- Supporte les autres employés sur l'utilisation adéquate des éléments de communication;
- Supervise les actions et l'utilisation des outils de communication de l'organisation;
- Assure la préparation et la révision des documents présentant l'identité visuelle de l'organisme à l'intention des publics internes et externes (p. ex. cartes professionnelles, brochures, site Web, communiqués, etc.).

### Les membres du personnel, les bénévoles, les stagiaires et les participantes et participants

- Prennent connaissance de la présente Politique et l'applique selon les règles établies;
- S'assurent d'avoir les informations à jour pour l'utilisation des logos et de l'image de marque et participent aux formations et points d'information sur la Politique visée.

## Exigences générales en matière de visibilité

Loisir et Sport Côte-Nord s'attend à avoir une visibilité minimale à la suite de tout investissement dans une organisation de loisir ou de sport. Tel que :

- Inclure notre logo officiel sur le visuel promotionnel ou des remerciements sur les réseaux sociaux tel que : « Ce projet a été rendu possible grâce au partenariat avec Loisir et Sport Côte-Nord. »
- Mentionner Loisir et Sport Côte-Nord comme partenaire financier ou collaborateur lors de la promotion d'un projet ou d'une activité;
- Prioriser la version couleur du logo de Loisir et Sport Côte-Nord pour toute publication;
- La taille minimale d'utilisation définie ne devrait jamais être inférieure à 30 mm sur la largeur;
- Ne jamais encadrer le logo, le déformer ou rajouter d'ombre, de portée, de contours ou tout autre effet graphique.

## Identité visuelle

### Raison sociale

Loisir et Sport Côte-Nord est une organisation à but non lucratif créée en 1997. Lors des communications externes et internes, il est d'usage d'utiliser la dénomination complète.

### Logo

Le logo de Loisir et Sport Côte-Nord constitue sa signature officielle au même titre que son nom. Il se décline en 2 versions (horizontale et verticale) et 3 formats de couleurs. Le logo avec dénomination complète en couleurs doit être privilégié, sur fond blanc ou clair dans la mesure du possible. Pour voir les déclinaisons des différents logos, les proportions et les zones de dégagement, consulter l'annexe 1. Dans certains cas précis, une déclinaison du logo dans une couleur spécifique peut être autorisée. Toutefois, cette demande doit être justifiable. Pour avoir une déclinaison dans une couleur différente, veuillez nous contacter au @urlscn.qc.ca.

### Versions de fichiers <sup>(2)</sup>

- **Fichiers (vectoriels) AI et EPS** : les fichiers vectoriels servent à pouvoir redimensionner l'image à volonté sans perdre de qualité. Cependant, seuls les logiciels d'édition (p. ex. Adobe Photoshop) permettent d'ouvrir et de modifier ces fichiers.
- **Fichiers JPG** : ce sont des types de fichiers universels qui peuvent être lus par tous.

- **Fichiers PNG** : permettent de préserver la transparence, même sur les dégradés. On peut voir la couleur ou l'objet sous le logo sans toutefois voir un carré blanc.
- **Fichiers PDF** : le format PDF est un format standard de visualisation. Il permet de visualiser les fichiers, quelle que soit la configuration informatique.

## Bloc-signatures

Les blocs-signatures personnalisés à la fin des courriels se déclinent comme suit :

- Nom de l'employé (couleur #162f5d, police : Montserrat majuscule, taille : 17)
- Titre du poste de l'employé (couleur #162f5d, police : Montserrat minuscule, taille : 17)
- Adresse courriel (couleur #162f5d, police : Montserrat minuscule, taille : 19)
- Téléphone (couleur #162f5d, police : Montserrat minuscule, taille : 17)
- Adresse (couleur #162f5d, police : Montserrat minuscule, taille : 17)
- Site web (couleur #162f5d, police : Montserrat minuscule, taille : 19)
- Logo couleur au vertical

---

[\(2\) Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise - CET création \(cetcreation.com\).](#)

## Exemple



PHILIPPE LEBREUX | Directeur général

lebreux.philippe@urlscn.qc.ca

Téléphone: 418 296-5774 (226) - Sans frais 1 888 330-8757

Cellulaire: 418 445-0417

337, boul. Lasalle, bureau 203

Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z1

www.urlscn.com | Suivez-nous sur Facebook

## Polices de caractère

Pour les documents promotionnels (site Web, réseaux sociaux, rapport annuel, infolettre, dépliants, guides, etc.) qui sont envoyés en format PDF ou en format papier, la police d'écriture qui doit être privilégiée :

- Titre : ITC Eras Std
- Texte : Montserrat

## Publications externes (médias sociaux, infolettre, publicité dans le journal, etc.)

Lors de la création de visuels pour les publications externes, les membres du personnel responsables (ou firmes externes) doivent utiliser les déclinaisons officielles de la raison sociale de l'organisation, de son logo et de la police de caractères. Des images libres de droits peuvent être utilisées pour enjoliver le visuel, selon le critère général d'utilisation (voir p. 5).

De même, si le visuel intègre des éléments visuels d'un partenaire, les règles d'utilisation de l'organisation en question doivent être respectées. Pour plus d'information sur la manière de rédiger les publications de réseaux sociaux, référez-vous à la direction générale qui vous mettra en communication avec notre agent (e) de communication.

## Logo complémentaire

En plus des logos représentant officiellement l'organisme, Loisir et Sport Côte-Nord est également propriétaire de logos associés à certains programmes spécifiques, tels que Secondaire en spectacle, Mamu, Esemble, Together et les Jeux du Québec.

Lors de la création de visuels destinés à des publications externes, les membres du personnel responsables ou les firmes externes mandatées doivent utiliser les déclinaisons officielles de la raison sociale de l'organisation ainsi que le logo complémentaire approprié. Des images libres de droits peuvent être intégrées pour enrichir le visuel, conformément aux règles générales d'utilisation (voir p. 5). Si le visuel comprend des éléments graphiques provenant d'un partenaire, les règles d'utilisation de cette organisation doivent également être respectées.

Pour toute question concernant la rédaction des publications sur les réseaux sociaux, veuillez communiquer avec la direction générale, qui vous mettra en contact avec l'agent-e de communication.

Les règles générales d'utilisation s'appliquent également aux logos complémentaires. Pour plus d'information à ce sujet, référez-vous à l'annexe 2.

## Autres éléments visuels

Certains autres éléments graphiques et iconographiques peuvent être utilisés. Vous devez vous référer à la direction générale M. Philippe LeBreux au : [lebreux.philippe@urlscn.qc.ca](mailto:lebreux.philippe@urlscn.qc.ca) . Celui-ci pourra par la suite vous référer à notre agent (e) de communication pour approbation ou soutien technique.

# Règles générales d'utilisation

## Intégralité du logo

Le logo de l'organisation ou d'un événement/programme/service doit toujours être utilisé dans son intégralité et doit respecter les règles suivantes :

- Aucune de ses parties ne peut être utilisée séparément à des fins décoratives ou autres;
- La position des éléments du logo l'un par rapport à l'autre doit être respectée;
- Le logo avec dénomination complète en couleurs doit être privilégié, sur fond blanc dans la mesure du possible ;
- Les déclinaisons du logo en couleur doivent respecter la charte de couleurs initiale.;
- Pour les déclinaisons en couleur, le nom de l'organisation doit être couleur #123654. Pour la version monochrome, si le logo est totalement noir ou blanc, le nom de l'organisation doit être de la même couleur que le logo et le fond sera transparent ;
- Le logo ne doit jamais être redessiné. On ne peut ni le déformer ni y intégrer d'autres éléments;
- Le logo doit toujours conserver ses proportions actuelles.

## Utilisation par des tiers

Quiconque souhaite utiliser le logo de Loisir et Sport Côte-Nord doit en faire la demande au préalable à M. Philippe LeBreux à la direction générale au : [lebreux.philippe@urlscn.qc.ca](mailto:lebreux.philippe@urlscn.qc.ca) et il fera par la suite le lien avec l'agent de communication.

Une fois la demande autorisée, les normes graphiques des logos, des fichiers originaux des déclinaisons du logo ainsi que des différents éléments graphiques seront alors envoyées. Au besoin, une épreuve visuelle sera demandée afin d'en accepter la diffusion. Loisir et Sport Côte-Nord se réserve le droit de refuser l'utilisation de son logo si elle juge cette demande non recevable pour toute raison d'éthique et d'image.

Toute personne qui utilise le logo doit s'assurer qu'il n'est pas représenté de façon à laisser croire que la publicité, la publication ou les documents ont été créés par Loisir et Sport Côte-Nord.

### *Exemple*

Si le logo de Loisir et Sport Côte-Nord doit être utilisé avec celui d'une autre organisation, le logo de Loisir et Sport Côte-Nord devrait se trouver côte à côte avec l'autre logo. Parfois, en raison de contraintes de conception, il apparaîtra au-dessus ou en dessous, mais les dimensions doivent être identiques à celles de l'autre logo utilisé.

Il est interdit d'utiliser le logo de Loisir et Sport Côte-Nord afin de vendre des objets promotionnels sans autorisation.

## Sanctions

En cas de non-respect des règles d'utilisation par des membres du personnel de Loisir et Sport Côte-Nord, l'organisation pourra, outre exiger la reprise du travail, selon sa situation, appliquer des mesures disciplinaires en respect à la gradation des sanctions.

En cas de non-respect des règles d'utilisation par des tiers externes, Loisir et Sport Côte-Nord se réserve le droit d'exiger une reprise du travail, de mettre fin à l'entente de collaboration ou d'intenter des poursuites en respect à la Loi sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

## Évaluation et mises à jour de la Politique

La Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion sera évaluée tous les trois ans. Le but de l'évaluation est de déterminer si la Politique est appliquée correctement et si des modifications aux éléments visuels, aux normes graphiques et aux règles d'utilisation doivent être apportées.

## Sources

*Cette Politique a été réalisée à l'aide des documents suivants :*

[CET \(2022\). Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise.](#)

[Ordre des ergothérapeutes du Québec \(2016\). Politique d'utilisation et normes graphiques du logo de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.](#)

[Patinage Québec \(2022\). Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion.](#)

## Annexe 1 – Utilisation du logo principal

### Dérivé du logo

Les dérivés de logo sont des versions adaptées du logo principal d'une organisation (ex. simplifié, en noir et blanc, inversé, avec ou sans slogan). Ils permettent d'assurer une utilisation optimale du logo dans différents contextes visuels, comme un fond coloré, un document en format réduit ou une impression en une seule couleur.

Ces déclinaisons doivent toujours respecter l'identité visuelle de l'organisation et ne jamais être modifiées de façon non autorisée (changer les couleurs, déformer la forme, ajouter des effets, etc.). Les logos à teinte claire devront être utilisés sur des fonds foncés et les logos aux teintes foncés devront être utilisés sur des fonds clairs. L'utilisation de fond uni doit être priorisée pour assurer une visibilité du logo optimale.



## Taille minimale

La taille minimale d'un logo correspond à la plus petite dimension à laquelle il peut être reproduit tout en restant lisible et reconnaissable. Cela permet de préserver la clarté des détails, la lisibilité du texte et l'impact visuel du logo.

En dessous de cette taille, le logo perd de sa qualité, devient flou ou illisible, ce qui nuit à l'image professionnelle de l'organisation.

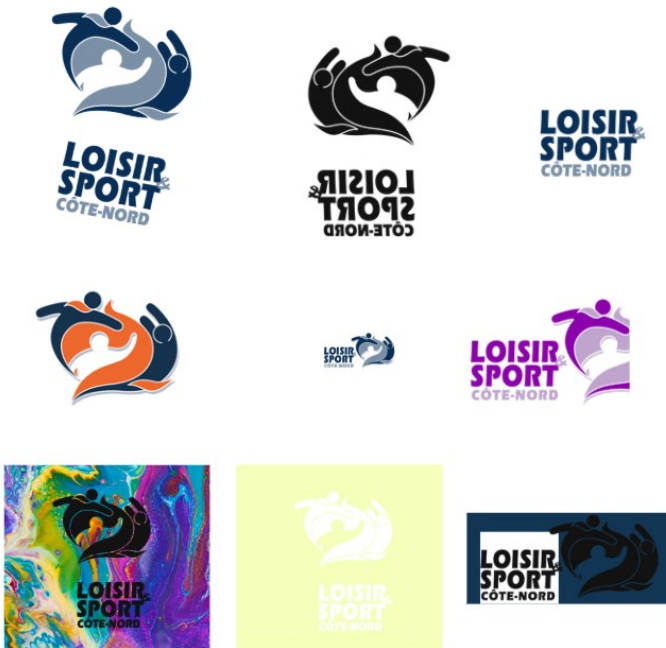


## Zone de protection

Afin d'assurer une mise en valeur convenable du logo, il faut toujours laisser autour de celle-ci une zone de protection exempte de texte ou de tout autre élément graphique. La largeur de cette zone de protection correspond à celle d'une tête de personnage du logo. Il est utilisé comme unité de mesure pour déterminer certains espacements.



## Exemples non admissibles



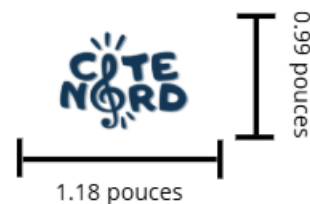
## Annexe 2 – Utilisation des logos complémentaires

### Logo nord-côtier de Secondaire en Spectacle



#### Taille minimale

La taille minimale d'un logo correspond à la plus petite dimension à laquelle il peut être reproduit tout en restant lisible et reconnaissable. Cela permet de préserver la clarté des détails, la lisibilité du texte et l'impact visuel du logo.



#### Zone de protection

Afin d'assurer une mise en valeur convenable du logo, il faut toujours laisser autour de celle-ci une zone de protection exempte de texte ou de tout autre élément graphique. La largeur de cette zone de protection correspond à celle des lignes sur le dessus de la note de musique du logo. Il est utilisé comme unité de mesure pour déterminer certains espacements.



## Logo nord-côtier des Jeux du Québec



### Taille minimale

La taille minimale d'un logo correspond à la plus petite dimension à laquelle il peut être reproduit tout en restant lisible et reconnaissable. Cela permet de préserver la clarté des détails, la lisibilité du texte et l'impact visuel du logo.



### Zone de protection

Afin d'assurer une mise en valeur convenable du logo, il faut toujours laisser autour de celle-ci une zone de protection exempte de texte ou de tout autre élément graphique. La largeur de cette zone de protection correspond à deux têtes du pictogramme. Il est utilisé comme unité de mesure pour déterminer certains espacements.

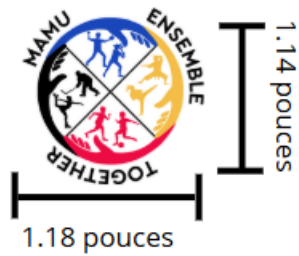


## Logo Mamu, Ensemble, Together



### Taille minimale

La taille minimale d'un logo correspond à la plus petite dimension à laquelle il peut être reproduit tout en restant lisible et reconnaissable. Cela permet de préserver la clarté des détails, la lisibilité du texte et l'impact visuel du logo.



### Zone de protection

Afin d'assurer une mise en valeur convenable du logo, il faut toujours laisser autour de celle-ci une zone de protection exempte de texte ou de tout autre élément graphique. La largeur de cette zone de protection correspond à la lettre T du mot Together. Il est utilisé comme unité de mesure pour déterminer certains espacements.

